

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6270>



MUTATIONS INTER 2022 : le SNES-FSU à vos côtés

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2022 -



Publication date: mardi 9 novembre 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les demandes de mutations inter-académiques devront être formulées dès le retour des vacances et jusqu'à la fin du mois de novembre.

Nous rappelons qu'avec la mise en oeuvre de la loi de transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales n'ont plus les moyens de vérifier l'ensemble du mouvement. Le SNES-FSU garde toutefois l'expertise de vérification du projet de mutation effectué par les collègues qui nous sollicitent.

Il est donc indispensable que chaque demandeur s'approprie les nouvelles modalités de fonctionnement des mutations. En effet, une demande de mutation est parfois complexe : le calcul du barème, la stratégie à adopter, les postes spécifiques nationaux... : des vœux mal formulés peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la vie personnelle, d'autant plus que la suppression des postes rend les mutations plus compliquées.

Pour ne pas rester seul.e, le SNES-FSU reste à vos côtés pour vous informer des règles édictées par le Ministère. Des rendez-vous personnalisés sont possibles dès le 8 novembre et des dispositifs d'informations sont organisés :

- [Stage mutations pour les stagiaires le 26 novembre à Dijon.](#)
- [Réunion mutations inter le 17 novembre à Nevers \(possibilité d'y assister en visio\).](#)

Contactez la section académique du SNES-FSU à Dijon par mail ou par téléphone ou votre section départementale pour obtenir un rendez-vous personnalisé.